

# COMMUNE DE SAULNES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU LUNDI 21 MARS 2016 – 20 HEURES 15**

**Présents :** M. Adrien ZOLFO, Maire.

Mmes SALARI, WAGNER, GONCALVES, MM. BAGAGLIA, BOMBARDIERI, Adjoints, Mmes THIRY, LE FEVRE, RODRIGUES, MM. MEHLINGER, ARQUIN, NABOT, SANTINI.

**Excusés :** Mmes SORBELLI (procur. RODRIGUES), BIANCHI, BOUDJEMADI, MM. TRENTECUISSE, GOURDIN (procur. BOMBARDIERI), CAPELLI.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour.

### DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil des **décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs du 10 Avril 2014**.

1) **En date du 16 Février 2016**, considérant l'appel de candidatures en procédure adaptée (Article 28 du CMP) engagé par la Commune - Maître d'Ouvrage - et la Société SATM, dont le concours pour une Mission de Maîtrise d'Oeuvre a été autorisé par décision municipale du 12 Juin 2014, Monsieur le Maire a décidé de **passer le Marché de Travaux et de signer les Actes d'Engagement, fixant les diverses conditions de réalisation des Travaux de Création d'un Pôle Infirmières, pour les lots suivants :**

- **Lot n° 1 - Démolition Gros Oeuvre**, avec l'Entreprise **AR CONSTRUCTIONS** sise à MORFONTAINE (54), pour un montant de **18 522,50 € H.T.**,

- **Lot n° 2A - Charpente Couverture Façade Ossature Bois**, avec l'Entreprise **PARENTELLI Sarl** sise à LONGLAVILLE (54), pour un montant de **12 178,50 € H.T.**,

- **Lot n° 2B - Menuiseries Extérieures**, avec l'Entreprise **BERARDI PVC** sise à HUSSIGNY - GODBRANGE (54), pour un montant de **9 288,33 € H.T.**,

- **Lot n° 2C - Isolation Thermique Extérieur**, avec l'Entreprise **SN BRUNORI** sise à FAMECK (57), pour un montant de **4 842,00 € H.T.**,
- **Lot n° 3 - Plâtrerie Menuiseries Intérieures**, avec l'Entreprise **SEE LAUER** sise à GUENANGE (57), pour un montant de **16 309,00 € H.T.**,
- **Lot n° 4 - Sanitaire Electricité**, avec l'Entreprise **ENERGIES TECH Sarl** sise à CUTRY (54), pour un montant de **14 953,00 € H.T.**,
- **Lot n° 5 - Peinture Revêtements Sols**, avec l'Entreprise **SN BRUNORI** sise à FAMECK (57), pour un montant de **4 446,00 € H.T.**,

Soit un total de **80 539,33 Euros H.T.** pour l'ensemble des lots concernés.

- 2) **En date du 17 Février 2016**, Monsieur le Maire a décidé de passer, pour régularisation, un **Contrat de Maintenance du logiciel de Gestion Orphée, installé à la Bibliothèque – Médiathèque de SAULNES**, auprès de la **Société C3 rb Informatique** sise à ONET le CHATEAU (12), prévoyant l'assistance technique du progiciel concerné et ce, selon une **maintenance annuelle de 117,30 Euros H.T.**, à effet du **1<sup>er</sup> Janvier 2016** et pour une durée de **1 an, renouvelable par reconduction expresse sans excéder 3 ans.**
  
- 3) **En date du 24 Février 2016**, Monsieur le Maire a décidé de passer un **Contrat de Service pour les Installations Informatique de la Commune de SAULNES**, auprès de la **Société C.B.C.** sise à Bascharage (GDL), prévoyant **25 heures de service et de prestations techniques pour les besoins entrant dans les compétences du prestataire** et ce, selon une **redevance de service de 1875 Euros H.T.** (soit 75,00 Euros H.T. l'heure de prestations techniques) **à compter de la date de reconduction du Contrat, soit le 20 Janvier 2016**

## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Le Conseil examine les **résultats de l'Exercice 2015** dressés par M. Adrien ZOLFO, Maire, pour le **Budget Principal** de la Commune et le **Budget Annexe du Service des Eaux**, et lui donne acte de la présentation des Comptes Administratifs concernés, lesquels peuvent se résumer ainsi :

## **BUDGET COMMUNE**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses Totales	1 711 104,71
	Recettes Totales	2 521 386,47
	Résultat	+ <b>810 281,76</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses Totales	658 956,30
	Recettes Totales	457 938,74
	Résultat	- <b>201 017,56</b>
	Dépenses Restant à réaliser	133 500,00
	Recettes Restant à réaliser	58 900,00
	Déficit Restes à réaliser	- <b>74 600,00</b>

**RESULTAT NET DE CLOTURE**                      **534 664,20 (Excédent)**

## **BUDGET SERVICE DES EAUX**

<b>EXPLOITATION</b>	Dépenses Totales	329 719,53
	Recettes Totales	391 085,25
	Résultat	+ <b>61 365,72</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses Totales	124 983,73
	Recettes Totales	93 796,87
	Résultat	- <b>31 186,86</b>
	Dépenses Restant à réaliser	0,00
	Recettes Restant à réaliser	0,00
	Solde Restes à Réaliser	<b>0,00</b>

**RESULTAT NET DE CLOTURE**                      **30 178,86 (Excédent)**

**M. Albert BAGAGLIA, Président de Séance** pour l'examen de ces Comptes Administratifs, a tenu à **insister** sur les **nouveaux bons Résultats** de cet **Exercice 2015** et sur la **qualité des prévisions** des Budgets concernés, ce qui est une **constante** depuis plusieurs années. Par ailleurs, le Président de Séance a également rappelé que **les Budgets 2015 s'inscrivent dans la continuité de ceux votés en 2014 après les dernières Elections Municipales.**

Il a rappelé que la nouvelle Equipe Municipale s'est imprégnée des **contraintes financières** auxquelles elle doit faire face, dans la mesure où les **Dépenses totales de Fonctionnement** ont **progressé de 5,01% par rapport à 2014**, mais seulement de **81 646,87 Euros en valeur.**

Une **obligation de maîtrise des Charges de Fonctionnement** qui est **justifiée** par la **stabilité des Recettes Courantes** qui ne **progressent** que de **1,32% par rapport à 2014**, les **réductions des Dotations** versées par l'Etat ayant été **moins fortes qu'attendues en 2015** alors que le **Produit Fiscal Global** a **progressé** par effet de **l'augmentation des compensations accordées par l'Etat.**

Les **Investissements** (Equipements et Travaux neufs) restent **programmés en fonction des moyens budgétaires dégagés, et financés exclusivement par Subventions et Fonds propres** (pour la part la plus importante). Malgré un **endettement** qui poursuit sa **forte réduction**, le **recours à l'emprunt** n'est toujours **pas d'actualité : cette Equipe Municipale fait preuve de sagesse pour répondre aux risques des prochaines années.**

Le Président de Séance fait également remarquer au Conseil, la **stabilité du Résultat de Clôture du Budget Principal de la Commune par rapport à 2014**, cumulant un **Excédent de Fonctionnement** qui représente **47,35% des Dépenses réalisées au cours de l'Exercice**, et un **Déficit d'Investissement** qui dépasse à **nouveau les 200 000 Euros.**

En ce qui concerne le **Budget Annexe du Service des Eaux**, il indique que le **Résultat de Clôture** est **légèrement supérieur** à celui obtenu en **2014** (+ 5 233,50 Euros), tout en précisant que cette situation a été favorisée par une **augmentation** du **prix de base du m3 d'eau potable en 2015** (+ 0,10 €/m3), prix de base qui n'avait **pas évolué depuis 2002.**

En outre, l'apport d'une **Subvention d'Équipement du Budget Principal**, à hauteur de **40 500 Euros**, a permis de **financer les travaux urgents de réparation des surpresseurs du Réseau** qui n'étaient pas prévus au moment du vote du Budget.

Avec la **baisse programmée des moyens du Budget Principal**, il n'est pas certain que la Commune pourra **poursuivre ces financements d'équilibre** qui ont permis de **garantir un prix de base du m3 d'Eau Potable identique entre 2002 et 2014, et une légère augmentation en 2015**. Le Conseil doit donc poursuivre sa réflexion sur l'évolution progressive de ce prix de base, qui doit par ailleurs permettre une amélioration de la maintenance technique de la distribution d'Eau Potable.

## **COMPTES DE GESTION 2015**

Le Maire rappelle au Conseil que **les Comptes Administratifs sont votés en concordance avec les Comptes de Gestion du Trésorier Principal** qui contrôle l'ensemble des comptes de la Commune ordonnatrice, et propose au Conseil d'approuver les Comptes de Gestion dressés par **MM. HEITZ MAYEN Pascal et DONIS Marc, Trésoriers**.

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2015,

**DECLARE, à l'unanimité, que les Comptes de Gestion dressés, pour l'Exercice 2015, par les Trésoriers, visés et certifiés conforme par le Maire, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.**

## **COMMUNE : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015 de la COMMUNE, constatant que ce compte fait apparaître un Excédent de Fonctionnement de **810 281,76 Euros**,

DECIDE d'affecter le Résultat de Fonctionnement comme suit :

- à l'exécution du virement à la Section Investissement pour **275 617,56 Euros**
- à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) pour **534 664,20 Euros**.

## **SERVICE EAUX : AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015 du SERVICE des EAUX, constatant que ce compte fait apparaître un Excédent d'Exploitation de 61 385,72 Euros,**

**DECIDE d'affecter le Résultat d'Exploitation comme suit :**

- **à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) pour 30 178,86 Euros,**
- **à l'exécution du virement à la Section Investissement pour 31 186,86 Euros.**

## **SERVICE DES EAUX : AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les dispositions se rapportant à la gestion du Service des Eaux, dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M49 (Arrêté Interministériel du 12 Août 1991).

**A ce titre, il est prévu que les Services d'Eau et d'Assainissement doivent pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations.**

Après examen de cette situation avec la Trésorerie Principale de LONGWY-VILLERUPT, qui tient à jour un état de l'actif, et au regard des immobilisations réalisées au cours de l'Exercice 2015, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de donner son accord pour la prise en compte des amortissements nécessaires à l'exploitation du Service des Eaux et pour les immobilisations suivantes :**

1) Désignation du Bien :	<b>Rénovation Surpresseurs Station Rue Mantrand</b>
Valeur d'acquisition :	<b>32 364,00 Euros (valeurs TTC)</b>
Année d'Acquisition :	<b>2015</b>
Durée Amortissement :	<b>15 ans</b>
Amortissement :	<b>2157 Euros (première année : 2016)</b>

- 2) Désignation du Bien : **Rénovation Surpresseur Station Rue Sous-Châtier**  
Valeur d'acquisition : **9 182,83 Euros** (valeurs TTC)  
Année d'Acquisition : **2015**  
Durée Amortissement : **15 ans**  
Amortissement : **612 Euros** (première année : 2016)
- 3) Désignation du Bien : **Compteur mesure volumes Station Pompage**  
Valeur d'acquisition : **3 049,90 Euros** (valeurs TTC)  
Année d'Acquisition : **2015**  
Durée Amortissement : **8 ans**  
Amortissement : **381 Euros** (première année : 2016)

## **SERVICE DES EAUX : SUBVENTIONS REPRISES COMPTE RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les dispositions se rapportant à la gestion du Service des Eaux, dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M49 (Arrêté Interministériel du 12 Août 1991).

A ce titre, il est prévu que **les Services d'Eau et d'Assainissement doivent pratiquer l'amortissement des Subventions qui financent les opérations d'équipement et les immobilisations.**

Après examen de cette situation avec la Trésorerie Principale de LONGWY-VILLERUPT, qui tient à jour un état de l'actif, et au regard des subventions encaissées au cours de l'Exercice 2015, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de donner son accord pour la prise en compte des amortissements nécessaires à l'exploitation du Service des Eaux et pour les subventions suivantes :**

- 1) Désignation du Bien : **Rénovation Surpresseurs Station Rue Mantrand**
- Valeur Subvention : **31 500 Euros** (Commune)
- Année Solde Subvention : **2015**
- Durée Amortissement : **15 ans**
- Amortissement : **2 100 Euros** (première année : 2016)
- 
- 2) Désignation du Bien : **Rénovation Surpresseur Station Rue Sous-Châtier**
- Valeur Subvention : **9 000 Euros** (Commune)
- Année Solde Subvention : **2015**
- Durée Amortissement : **15 ans**
- Amortissement : **600 Euros** (première année : 2016)

## **SUBVENTION CCAS ACOMPTE EXERCICE 2016**

Après avoir pris connaissance des activités du Centre Communal d'Action Sociale, de l'état de ses comptes financiers et de son programme 2016, afin de l'aider à couvrir une partie de ses dépenses avant le vote définitif des Budgets de l'Exercice 2016, en tenant compte parallèlement de la structure du Budget de la Commune, **le Conseil décide à l'unanimité :**

**d'accorder la subvention suivante au titre de l'Exercice 2016**

### **ASSOCIATIONS LOCALES**

Centre Communal d'Action Sociale de Saulnes (CCAS) acompte **8 000**



## **FONDS AIDE JEUNES EN DIFFICULTE PARTICIPATION FINANCIERE 2016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **12 février 1999**, la Commune de SAULNES a décidé **d'adhérer aux Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté**, créés par la loi du 29 Juillet 1992 et le Décret du 27 Mars 1993 relatifs à la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des Jeunes.

La Loi du 13 Août 2004 a ensuite **transféré, aux Départements, la responsabilité du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**.

A ce titre, et afin d'être plus proche des territoires, **le Conseil Général a ainsi confié aux Missions Locales, l'instruction et la gestion des fonds pour chaque secteur. Pour le Bassin de Longwy / Longuyon / Villerupt, c'est bien sûr celle de Longwy qui en est responsable.** Quant à la décision d'attribution, elle est du ressort du Responsable Territorial des Services Médico-Sociaux du Département.

Dans le cadre du Budget 2016, Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur les possibilités **de renouveler la participation de la Commune de SAULNES à cette action sociale.**

A ce titre, il indique qu'en 2015, les dépenses du FAJ se sont élevées à 26 349,31 € contre 20 627,95 € en 2014. Les aides individuelles affectées à la mobilité se sont élevées à 14 280,92 € soit 62% des aides attribuées L'aide à la mobilité a fortement progressé (9 572 € en 2014 contre 14 280 € en 2015.)

Les aides collectives ont été sollicitées à hauteur de 16 883 € pour couvrir les déplacements, la Mission locale disposant d'un partenariat avec le Transport du Grand Longwy et Trans'boulot.

Le Conseil Départemental est intervenu pour 17 000,00 €. La participation financière des Communes sur 2015 s'est élevée à 13 867,49 €. Elle a été à son plus fort pourcentage au regard des années précédentes (23 Communes sur 34, soit 67% de participation).

La Mission locale dispose d'un reliquat de 22 404,97 € au 31 décembre 2015 contre 17 886,29 € au 31 décembre 2014.

**Au regard de la situation actuelle des comptes, il est proposé de maintenir le montant de la participation des Communes membres à hauteur de celui de 2015, soit 0,25 € par habitant.**

Considérant l'efficacité de ce dispositif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle, que des jeunes de la Commune peuvent être concernés et qu'il convient de leur offrir toutes les aides nécessaires et adaptées, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de confirmer l'adhésion de la Commune de SAULNES aux Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté,**
- **de fixer le montant de la participation communale à ces Fonds d'Aide à 618,50 € (Base légale 2474 habitants) pour l'année 2016, soit une somme de 0,25 € par habitant.**

## **TRAVAUX EN FORET COMMUNALE EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'**OFFICE NATIONAL DES FORETS**, en application de l'article R 143-4 du Code Forestier, envisage un **programme d'actions dans la Forêt Communale, en 2016, consistant en la fourniture et pose de plaques de parcelle en plastique (188).**

Le **Montant Global de ces Travaux est estimé à 3750 Euros H.T.**, et Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer à ce sujet.

Considérant qu'il importe de poursuivre l'entretien de la Forêt Communale dans les meilleures conditions de rentabilité pour l'avenir, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le programme de travaux et d'actions envisagés par l'ONF sur les parcelles ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et conventions relatifs à ce programme 2016 de travaux en Forêt Communale de SAULNES.**

## **AVIS MODIFICATION STATUTS CCAL EXTENSION COMPETENCES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, par délibération du **28 Janvier 2016** (notifiée par courrier le 12 Février), le **Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (CCAL) a adopté**, par 41 voix pour et 6 voix contre, les **nouveaux Statuts de la CCAL.**

Cette décision est la **première étape du passage de la CCAL en Communauté d'Agglomération**, en question depuis plusieurs années, qui est aujourd'hui **permis par la Loi NOTRe du 7 Août 2015.**

Elle doit **entraîner également des transferts budgétaires entre les Collectivités membres, qui seront compensés à l'Euro près pour chaque Commune pour les compétences transférées**, après évaluation par la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT).

Monsieur le Maire indique que **ces nouveaux Statuts sont « calés » sur la nouvelle rédaction due à la Loi NOTRe et organisés autour de 9 compétences minimum nécessaires. En outre, 11 autres compétences, que la CCAL avait prises au fil du temps, sont conservées dans ces nouveaux Statuts adoptés.**

Monsieur le Maire précise que cette **mise à jour** ne pourra être **adoptée définitivement qu'après accord de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux membres de la CCAL**, dans les conditions des articles L.5211-5 et L.5211-17 du CGCT. Les Conseils Municipaux des Communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

**Si cette majorité est atteinte, et après accord des Services de l'Etat, le Conseil Communautaire de la CCAL devra délibérer pour demander la transformation en Communauté d'Agglomération.**

Cette **décision sera à nouveau soumise à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux membres**, sous un délai de 3 mois. **Si cette majorité est atteinte, le Préfet pourra alors prendre l'arrêté de transformation en Communauté d'Agglomération.**

Au regard des considérants et des modalités adoptés par le Conseil Communautaire, cette proposition constituant un moment important pour le Territoire et permettant d'être en meilleure situation pour préparer l'avenir, **le Conseil décide à l'unanimité :**

**- d'émettre un avis favorable à la mise à jour des Statuts de la CCAL, telle que définie par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 Janvier 2016, valant extension des compétences de la CCAL.**

## **DOCUMENT UNIQUE : MISE A DISPOSITION CONSEILLER PREVENTION CDG54**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que **la Commune de SAUNES s'engage dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.**

Pour ce projet, la Commune va solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention.

Dans l'objectif de professionnaliser la démarche et de la rendre pérenne, **un Conseiller de Prévention du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle serait mis à disposition de la Commune de SAULNES, pour conduire la démarche de prévention.** Ce Conseiller aurait notamment pour mission d'accompagner la Collectivité dans l'évaluation des risques professionnels et de rédiger le Document Unique.

**Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une Convention entre le Centre de Gestion 54 et la Collectivité d'accueil.**

**Le Centre de Gestion 54 disposant des compétences nécessaires au sein de son Service Hygiène et Sécurité, et proposant une mise à disposition d'un Conseiller de Prévention, cette solution apparaît comme la plus adéquate pour mener à bien la démarche de prévention des risques professionnels dans laquelle la Collectivité s'est engagée.**

Afin de finaliser cette démarche et de réaliser le Document Unique dans les meilleures conditions, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'accepter la proposition du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle de mettre à disposition, de la Commune de SAULNES, un Conseiller de Prévention afin de conduire la démarche de prévention des risques professionnels,**
- **d'autoriser cette mise à disposition à compter du 21 Mars 2016,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention afférente avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle.**

## **DEMANDE SUBVENTION FNP DOCUMENT UNIQUE RISQUES PROFESSIONNELS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que **la Commune de SAULNES a décidé de s'engager dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.**

Pour ce **projet**, qui se déroulera sur **trois années** (une année pour la mise en œuvre, deux pour le suivi), il est prévu **d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.**

**Le Comité Technique du Centre de Gestion 54 a tout particulièrement été saisi de cette question par courrier en date du 11 Mars 2016 afin d'émettre un avis sur la démarche.**

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des Services Administratifs, Techniques et d'Entretien.

**Le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.**

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- associer largement le personnel et privilégier le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels (EvRP);
- pérenniser la démarche de prévention mise en place.

**L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.**

Le projet d'évaluation des risques professionnels porté par la Commune de SAULNES mobilisera, sur 1 an, les Agents de la Collectivité au cours des audits des postes de travail et le Comité de Pilotage lors de réunions sur cette démarche.

**Monsieur le Maire indique au Conseil qu'un dossier peut donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.**

Considérant l'engagement de la Commune dans cette démarche de prévention des risques professionnels et l'intérêt d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation du Document Unique, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser la présentation, au Fonds National de Prévention de la CNRACL, d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels;**
- d'autoriser la Collectivité à percevoir une subvention pour le projet,
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention afférente qui sera établie par le FNP de la CNRACL.**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE**

**EST LEVEE A 22 HEURES**